

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
29 octobre 2002
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 11^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 16 octobre 2002, à 15 heures

Président : M. Suazo..... (Honduras)
Puis : M. Benmellouk (Vice-Président) (Maroc)

Sommaire

Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- f) Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit
- c) Science et technique au service du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

f) Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit

Projet de résolution A/C.2/57/L.2

1. **M. Vallenilla** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution intitulé « Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit » en précisant que l'Arménie, le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan se sont joints à ses auteurs.

Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

c) Science et technique au service du développement (A/57/71-E/2002/52 et Add.1, A.C.2/57/2 et A/56/370 et Add.1)

2. **M. Samassekou** (Président du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information), présentant une déclaration sur les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, fait observer qu'au cours des dernières années, les nouvelles technologies de l'information et des communications ont fondamentalement modifié tous les domaines de l'activité humaine. Ce processus a créé une nouvelle société, la société de l'information, qui met à la portée de tous, au moins en théorie, la possibilité de produire, d'enregistrer, de traiter et de diffuser des informations orales, écrites ou visuelles, sans limite de temps, de distance ou de volume.

3. Nombreux sont ceux qui, dans un premier temps, ont vu la société de l'information comme une promesse de progrès qui conduirait à une nouvelle distribution des activités, de l'emploi et de la richesse entre le Nord et le Sud, qui irait de pair avec le progrès économique, le développement social et le renforcement de la justice sociale dans le monde. Cette promesse ne s'est toutefois pas réalisée et, pour la majeure partie de l'humanité, la société de l'information n'existe pas. Dans les pays riches, où vit 19 % de la population mondiale, se trouvent concentrés 91 % des utilisateurs de l'Internet. Le défi consiste donc à créer une vision commune de la société de l'information, à fixer ses

règles de base, à parvenir à ce que toute l'humanité en profite et à la mettre au service du développement humain pour lutter contre la disparité informatique. Pour cela, il faut doter le Sud des infrastructures qui lui permettront de participer à ce processus, les utiliser en respectant la diversité culturelle et linguistique et prévoir les moyens financiers nécessaires.

4. Le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra en deux temps, c'est-à-dire à Genève en décembre 2003 et à Tunis en 2005, vise précisément à relever ces défis. Ce Sommet étudiera les moyens de mettre la révolution produite par la société de l'information au service du développement humain, de lutter contre la disparité informatique et de veiller à ce que les nouvelles technologies n'annihilent pas les cultures. Le Sommet approuvera à cette fin une Déclaration et un Plan d'action dont l'élaboration se poursuivra pendant tous les préparatifs de la participation des principaux représentants de la société de l'information, à savoir les États, les organisations intergouvernementales, les entreprises privées et la société civile.

5. Les États doivent fournir un cadre juridique sûr et stable, de nature à garantir une concurrence juste et transparente, attrayante pour les investissements privés et ils doivent créer un mécanisme de concertation qui permette que la construction participative de cette nouvelle société prospère et bénéficie des effets synergiques des efforts de tous les agents; les organisations intergouvernementales doivent élaborer des normes afin que les équipements informatiques et des télécommunications puissent fonctionner en réseau dans l'ensemble de la planète; les entreprises privées doivent offrir des technologies adaptées aux situations locales à un coût raisonnable et investir dans la construction et l'exploitation des réseaux; enfin la société civile doit fournir le contenu de tous les domaines de l'activité humaine.

6. Le Sommet traitera notamment des thèmes ci-après : cadre juridique, réglementation, concurrence et investissement privé; infrastructures et la manière d'y accéder; développement, société du savoir, économie de la connaissance et de l'emploi; aspects juridiques et sécurité; applications, contenus et diversité culturelle; connaissances et formation; fonction spécifique des femmes et des jeunes, enfin participation active et efficace de la société civile.

7. Sur le plan politique, la préparation du Sommet mondial est un processus intergouvernemental dirigé par un Comité préparatoire dont les sessions sont ouvertes aux organisations intergouvernementales, aux entreprises et à la société civile. Par ailleurs, il est prévu d'organiser quatre conférences régionales en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique latine. Les préparatifs ont déjà commencé et devront à l'avenir éviter deux écueils, à savoir que les questions de procédure l'emportent sur les questions de fond et que les aspects techniques l'emportent sur les aspects normatifs.

8. L'orateur espère que le consensus international qui s'est fait autour du développement durable et les possibilités qu'offrent les technologies de l'information permettront de créer une société de l'information fondée sur des bases économiques saines et sur des méthodes démocratiques d'adoption des décisions, et il exprime le souhait que le Sommet contribuera à ce que la société de l'information soit une société de la communication, prélude à un nouveau dialogue mondial.

9. **M. Pierre Gagnier** (Coordonnateur exécutif du secrétariat du Sommet mondial sur la société de l'information), se référant aux deux documents intitulés « Préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information » (A/57/71-E/2002/52 et A/57/71/Add.1-E/2002/52/Add.1), juge approprié de fournir une mise à jour de l'évolution des préparatifs de ce Sommet. La première réunion du Comité préparatoire, qui s'est tenue début juillet, a adopté des règles et des dispositions au sujet de la participation et de l'accréditation des participants. Cette réunion, à laquelle ont participé 142 États Membres, a fourni aux participants l'occasion de procéder à un débat fructueux et documenté au sujet des thèmes du Sommet. Le Comité préparatoire a organisé en septembre une réunion officielle pour procéder à un examen plus détaillé de ces questions et des points qui n'avaient pas été analysés de manière suffisamment approfondie. Cette réunion a permis de définir avec plus de précision les thèmes, leur contenu et les principes aussi bien des préparatifs que du Sommet.

10. La deuxième réunion du Comité préparatoire a eu lieu à Genève du 17 au 28 février. Dans l'invitation qui leur était adressée, toutes les parties intéressées étaient invitées à formuler des propositions d'action concrètes en vue de leur inclusion dans le projet de plan d'action du Sommet sur lequel se fondera la deuxième réunion

du Comité préparatoire. On espère recevoir ces propositions concrètes avant le 7 décembre au plus tard. La troisième réunion du Comité préparatoire est prévue pour septembre 2003. L'un des éléments importants du processus préparatoire est la série de réunions régionales qui auront lieu pendant les prochains mois et qui apporteront des contributions à la deuxième réunion préparatoire. On espère avoir aussi la contribution de diverses organisations internationales.

11. S'agissant de la situation financière du Sommet et des préparatifs, le budget initial soumis et approuvé par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications était de 7,8 millions de francs suisses. Sur ce montant, les sommes reçues ne dépassent pas 2,2 millions de francs. La situation s'améliore toutefois progressivement grâce aux nouvelles contributions. L'Union européenne a promis 300 000 euros; l'Espagne a également indiqué sa volonté d'y contribuer et le Canada a annoncé une contribution de 1 million de dollars canadiens. Les contributions conséquentes du Japon et de la Suisse, qui sont décisives pour le processus préparatoire, méritent une mention spéciale.

12. En ce qui concerne la résolution 56/183 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, dans laquelle tous les éléments qui composent la société de l'information étaient invités à fournir une participation active et directe, il convient de souligner l'importance de cette participation au Sommet et au processus préparatoire. Certains participants au processus se sont déclarés peu satisfaits du temps qui leur a été accordé et de l'importance attribuée à leur contribution. Pour que le Sommet mondial sur la société de l'information puisse être un succès, il est absolument indispensable que tous puissent y participer et apporter leur contribution. Toutes les initiatives de portée mondiale, nationale ou régionale qui sont menées à bien dans le domaine de la société de l'information doivent trouver un écho au Sommet mondial.

13. **M. Khan** (Directeur de la Division de la coordination et de l'appui au Conseil économique et social) dit que le groupe d'études sur les technologies de l'information et des communications est le premier organisme établi dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qui réunisse des fonctionnaires gouvernementaux chargés de formuler des politiques en matière de technologies de l'information et des

communications, des personnes à la pointe des technologies de l'information dans le secteur privé, des organisations non gouvernementales et des représentants de la société civile et des principales organisations multilatérales. Ce groupe d'étude a mis utilement à profit son caractère multilatéral pour mettre en place des réseaux d'intéressés dans le monde entier, notamment un réseau de personnes du monde entier chargées de formuler des politiques, divers réseaux régionaux et un réseau de groupes de travail qui contribue à l'examen de questions telles que l'accès aux technologies de l'information et des communications, le développement des capacités humaines et la participation des pays en développement dans les organismes internationaux qui s'intéressent à la technologie de l'information et des communications. Tous ces réseaux jouent un rôle efficace dans la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, auquel le groupe d'étude a attribué la priorité la plus élevée.

14. Le groupe d'étude consacrera sa prochaine réunion, qui aura lieu à Genève pendant la deuxième réunion du Comité préparatoire du Sommet, à la question de sa propre contribution au Sommet, y compris celle des réseaux qu'il a créés.

15. Enfin, l'orateur réaffirme le plein appui de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celui du Secrétariat et du groupe d'étude à la préparation du Sommet et donne l'assurance que tous les États Membres seront amenés à comprendre l'importance du Sommet, pas seulement en tant que réunion de caractère technique, mais aussi en tant que rencontre politique mondiale chargée de définir le profil de la société de l'information, de décider des mesures destinées à atteindre les objectifs de la société de l'information et de créer des liens de collaboration pour mettre ces mesures en pratique.

16. **M. Hernández** (Corps commun d'inspection) présente le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Amérique latine et aux Caraïbes » (A/56/370 et Add.1), qui est le troisième d'une série de rapports destinés à évaluer l'appui que fournit le système des Nations Unies au développement de la capacité endogène des pays en développement en matière de science et de technique conformément aux résolutions et programmes d'action approuvés par les diverses conférences et réunions des vingt dernières années.

17. L'établissement de ce rapport a coïncidé avec d'importantes déclarations et recommandations liées à la science et à la technique qui ont été formulées dans diverses réunions intergouvernementales, comme le Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine, qui a eu lieu en avril 2000 à La Havane et qui s'est déclaré profondément préoccupé par la marginalisation croissante de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine et a décidé de faire de la science et de la technique un aspect prioritaire du programme de travail des pays et de la coopération Sud-Sud. De la même manière, le Sommet du Groupe des huit pays industrialisés, qui eu lieu à Okinawa en juillet 2000, a promis son appui afin de combler l'écart entre le Nord et le Sud. Par ailleurs, les déclarations faites lors du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial pour le développement durable ont reconnu l'importance de la science et de la technique pour accélérer la réalisation des objectifs du développement international.

18. Ce rapport tente de déterminer dans quelle mesure les programmes de l'Organisation des Nations Unies reprennent les déclarations politiques et les mesures législatives des États Membres en matière de science et de technique et si leurs résultats ont contribué d'une manière quelconque à améliorer la vie des pays bénéficiaires. La principale conclusion du rapport est que le système des Nations Unies a tenu compte des priorités des Gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de science et de technique, en particulier pour le renforcement des capacités et des institutions, la mise en valeur des ressources humaines et la constitution de réseaux, y compris les modalités de coopération technique entre pays en développement. Toutefois, le rapport signale aussi quelques faiblesses systématiques dans l'appui du système des Nations Unies : nombre insuffisant d'initiatives conjointes ou multi-institutionnelles pour promouvoir les capacités de la science et de la technique dans la région, ressources budgétaires extrêmement limitées pour des initiatives dans ce domaine, enfin fragilité des liens entre les projets et les secteurs économiques productifs. Ces faiblesses sont apparues pendant les années 90 à la suite de la dissolution de diverses structures de soutien de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Centre de la science et de la technique au service du développement, ce qui a fait perdre de son importance à la question de la science et de la technique au sein du système des Nations Unies.

19. Pour remédier à ces faiblesses, le rapport recommande de mettre sur pied un programme commun du système des Nations Unies pour la science et la technique auquel participeraient, à côté des organisations du système, toutes les institutions spécialisées. Le rapport recommande également que ce programme porte initialement sur trois domaines prioritaires, à savoir la biotechnologie, les technologies écologiquement rationnelles et les technologies de l'information et des communications. Le programme proposé permettrait de répondre de manière plus efficace aux priorités mondiales en matière de science et de technique, aiderait les États Membres à faire une réalité des objectifs relatifs à la science et à la technique esquissés dans les déclarations faites lors des sommets susmentionnés et permettrait grâce à ses capacités de coordonner les activités de mobilisation de ressources, de recherche et de développement, ainsi que les opérations sur le terrain.

20. **Mme Villalobos** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le développement de la science et de la technique est indispensable pour la croissance économique et le développement durable. Les connaissances et les techniques demeurent toutefois concentrées dans un petit nombre de pays et la majorité de la population mondiale ne bénéficie pas pleinement des progrès de la science et de la technique. Les pays en développement sont restés à la traîne et la disparité économique et sociale entre pays développés et pays en développement s'est accentuée.

21. Pour sortir de cette situation, il faut que le transfert de technologie soit mis au service du développement pour tous et que l'Organisation des Nations Unies concentre ses efforts sur la science et la technique au service du développement. Il est également nécessaire de créer de nouveaux mécanismes de coopération entre les gouvernements, les entreprises et la communauté universitaire afin d'augmenter les capacités humaines par le biais de la promotion de l'éducation, de la formation et de l'innovation ainsi que de la promotion des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises.

22. Le Sommet du Sud du Groupe des 77 a souligné la nécessité d'assurer au Sud l'accès aux connaissances et à la technologie et d'accroître le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'élimination des obstacles qui limitent cet accès. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine prient instamment l'Organisation des Nations Unies de concentrer ses

efforts sur le transfert des techniques et la promotion des technologies locales afin d'accroître la compétitivité des pays en développement.

23. La CNUCED a clairement pour mandat de coordonner les activités en matière de technologie dans le système des Nations Unies. Ce mandat a été élargi en 1993, lorsque l'Organisation a commencé à fournir des services substantiels au Centre de la science et de la technique au service du développement en aidant à coordonner les activités du système des Nations Unies dans ce domaine. Le Groupe des 77 et la Chine remercient la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de son initiative visant à mettre en place le réseau sur la science et la technique pour le développement, qui fournit d'utiles renseignements sur les activités qui ont trait à la science et à la technique et assure la diffusion des progrès scientifiques et techniques importants pour les pays en développement. Ce Groupe remercie également la Commission de la science et de la technique pour le développement de sa contribution à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent y participer de manière constructive et estiment que la science et la technique constituent un aspect essentiel de leurs stratégies de développement durable.

24. Les progrès de la science et de la technique ont des incidences sensibles sur quasiment tous les aspects de la vie et de l'économie des pays, en particulier des pays en développement. C'est pourquoi il est nécessaire de doter l'Organisation des Nations Unies de ressources suffisantes pour lui permettre de mieux aider les pays en développement, comme elle y est tenue, à élaborer des politiques et des stratégies destinées à combler l'écart technologique entre le Nord et le Sud.

25. Le Groupe des 77 et la Chine saluent avec satisfaction le travail effectué par le groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications pour mettre en place un large système de coordination des technologies de l'information et des communications. Il convient d'intensifier la coopération internationale dans ce domaine en insistant sur la création de capacités endogènes dans les pays en développement ainsi que sur la promotion et le financement du transfert de technologie au bénéfice de ces pays, dans des conditions favorables, y compris des conditions de faveur et préférentielles, mutuellement convenues, qui tiennent compte de leurs besoins

particuliers. Enfin, le Groupe des 77 et la Chine invitent les pays développés à créer des conditions propices pour que tous puissent bénéficier des avantages dérivés des progrès et des découvertes dans le domaine de la science et de la technique.

26. **M. Staehelin** (Suisse) dit que les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités extraordinaires pour le développement de l'humanité en ayant des effets catalyseurs sur la croissance économique, la bonne gestion des affaires publiques, l'amélioration de la qualité de vie en général et l'intégration des collectivités isolées et défavorisées. Toutefois, malgré le lancement de diverses initiatives importantes pour que ces technologies contribuent au développement, comme par exemple le groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications, l'Équipe spéciale du Groupe des huit sur les possibilités dans le domaine digital, l'initiative « Digital Opportunities » du Forum économique mondial ou l'Alliance mondiale du savoir, un point de convergence qui permettrait de mettre à profit d'éventuelles synergies n'a pas encore été trouvé entre ces initiatives.

27. Le Sommet mondial sur la société de l'information est appelé à remédier à cette situation en rassemblant toutes les parties prenantes – États, organisations internationales, secteur privé et société civile - pour rechercher un consensus mondial destiné à recueillir les fruits de cette révolution technologique et à les mettre au service des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Les préparatifs du Sommet, et plus particulièrement, la première session de la Commission préparatoire qui a eu lieu au mois de juillet dernier, ont déjà permis d'en fixer le cadre institutionnel et d'en esquisser le programme. Le moment est donc venu d'établir des priorités en vue de l'approbation d'une déclaration et d'un plan d'action en décembre 2003.

28. Dans le cadre de ce processus, la première priorité est l'intégration des résultats de toutes les conférences régionales prévues dans un document unique qui sera soumis à la Commission préparatoire et dans lequel figureront les premiers projets de la déclaration et du plan d'action. En second lieu, il est indispensable d'intensifier la coopération entre le secrétariat exécutif, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les autres organisations internationales concernées, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale, le groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications, l'équipe spéciale du Groupe des Huit, les commissions économiques régionales, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ou l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui doivent contribuer activement à la préparation du Sommet afin de tirer parti des synergies possibles et d'éviter les gaspillages et doubles emplois.

29. L'inclusion doit être le principe directeur de tous les aspects des préparatifs du Sommet auxquels doivent participer tous les pays et leurs gouvernements à côté des groupes sociaux, des collectivités et du secteur privé, qui a une fonction clef dans ce processus. Les initiatives de participation multiple peuvent jouer un rôle précurseur et stimulant dans la contribution des technologies de l'information et des communications au développement, même si de nouveaux mécanismes de participation devront être conçus pour ce processus inclusif, tel que les « événements en réseau », car un ensemble dans lequel le Sommet intergouvernemental serait complété par des structures officielles parallèles permettrait d'augmenter l'apport de tous les participants non gouvernementaux.

30. Le Sommet doit aussi aborder sous une forme intégrée toutes les questions pertinentes que soulève l'avènement de la société de l'information. À côté de l'infrastructure et de la technologie, ces questions comportent des facteurs tels que le renforcement des capacités et des institutions, la contextualisation de l'information ou la défense de la diversité culturelle et de la pluralité linguistique. Les questions relatives au commerce électronique, à la sécurité de l'information et des réseaux, à la protection des données, au respect de la vie privée des usagers ou à la lutte contre la délinquance informatique appellent des solutions à l'échelle mondiale. Il convient également de tenir compte des cadres normatifs aux niveaux mondial, régional, national et local ainsi que des aspects ayant trait aux droits de l'homme. De l'avis de sa délégation, l'éducation et la formation, au sens le plus large, ainsi que la promotion de la diversité culturelle et de la pluralité linguistique sont des facteurs de la plus haute importance pour réduire l'écart informatique et faciliter l'intégration de tous les pays dans la société de l'information.

31. **M. Hassan** (Pakistan) associe sa délégation à la déclaration faite par la représentante du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit qu'il faut prendre des mesures pratiques sur les plans national et international pour que la révolution qui va de pair avec les technologies de l'information et de la communication profite à tous les habitants de la planète. A l'échelle mondiale, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle primordial dans la promotion du transfert de ces techniques et connaissances à tous les pays en développement. Les deux initiatives récemment lancées par l'Organisation des Nations Unies et avec leur appui, à savoir la création du groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications et l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, témoignent des énormes possibilités qui s'offrent à l'Organisation pour diffuser dans le monde entier les avantages dérivés des techniques nouvelles.

32. La session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée cette année aux technologies de l'information et de la communication est parvenue à la conclusion que le problème le plus grave qui se pose aux pays en développement est leur incapacité d'accéder à la technologie. En conséquence, la communauté internationale devrait encourager de toute urgence le transfert technologique aux pays en développement dans des conditions favorables. A cet égard, la priorité doit être accordée à l'application des engagements multilatéraux existants dans ce domaine, en particulier les avantages prévus et accordés au paragraphe 2 de l'article 66 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Cette même session a décidé que l'accès à la technologie, même s'il est indispensable pour le développement, ne suffisait pas en soi. Les techniques de l'information et de la communication doivent notamment s'accompagner de l'alimentation en électricité, de l'infrastructure ou des ordinateurs et du financement ainsi que des compétences appropriées.

33. Le prochain Sommet mondial sur la société de l'information offrira l'occasion de répondre à ces questions dans un nouvel esprit de collaboration. Il conviendrait d'encourager le développement des techniques de l'information et de la communication et d'éliminer tous les obstacles qui limitent leur disponibilité dans les pays en développement, qui gênent le plein développement des petites et moyennes entreprises face aux politiques commerciales

envahissantes des multinationales. Le Sommet devrait aussi proposer des mesures à court et à long terme dans les domaines de l'éducation, du développement des capacités, de la mise en valeur des ressources humaines et de l'échange de connaissances et de données d'expérience afin que les pays en développement puissent bénéficier pleinement des avantages qui découlent de la société de l'information. Ce n'est qu'ainsi que la communauté internationale pourra garantir une société de l'information solide et durable à l'échelon mondial.

34. Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Pakistan a adopté une politique dynamique de promotion des technologies de l'information qui s'articule autour d'une formation de grande ampleur, de la mise en place de cadres législatifs et réglementaires, de l'octroi d'encouragements aux investisseurs et de la création d'une infrastructure efficace en fonction des coûts qui garantisse un accès abordable et généralisé à ces technologies. Tous les efforts des pays en développement demeureront toutefois infructueux si la communauté internationale, sous la conduite de l'Organisation des Nations Unies, ne les soutient pas au moyen d'initiatives de la même ampleur. À cet égard, la délégation pakistanaise propose de renforcer le rôle de la Commission de la science et de la technologie au service du développement et d'allouer des ressources suffisantes dans le budget ordinaire pour financer les activités du système des Nations Unies axées sur la promotion de la science et de la technique au service du développement. Pour cela, la CNUCED, en collaboration avec les organes compétents des Nations Unies, devrait effectuer une étude sur les domaines éventuels de collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé. Le Secrétariat de l'ONU et ses fonds et programmes devraient analyser tous les moyens qui s'offrent à eux pour lancer une campagne visant à accroître la capacité des pays en développement, en particulier par le biais d'une plus grande coopération Sud-Sud. Enfin, des mesures concrètes devraient être prises pour mettre en pratique les articles 7 et 8 de l'Accord ADPIC, qui visent à faciliter l'accès aux technologies, leur diffusion et leur transfert.

35. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) dit que son pays appuie pleinement l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, qui fournira une occasion unique d'examiner les divers aspects de

la mise en place d'une société mondiale de l'information dans une enceinte internationale.

36. Le Sommet ne doit pas se limiter aux aspects techniques de la solution à apporter à la disparité informatique, mais doit définir un large cadre d'action en tenant compte des aspects sociaux, économiques, politiques et culturels de la société de l'information afin d'utiliser efficacement les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour atteindre un développement durable. Il faut s'attacher plus particulièrement aux aspects tels que la souveraineté nationale, la sécurité du cyberspace, la liberté de l'information et la garantie des droits de l'homme dans les communications mondiales. Il est indispensable de veiller à ce que les décisions du Sommet reflètent d'une manière équilibrée les défis et les possibilités qui découlent des progrès des technologies de l'information et de la communication. Il importe également de procéder à une analyse objective de l'expérience acquise et des nouvelles initiatives liées à la mise en place de la société mondiale de l'information aux niveaux international, régional et national.

37. La Fédération de Russie peut apporter une contribution importante aux efforts visant à combler l'écart informatique et à créer une société mondiale de l'information. Sa vaste expérience de l'application des nouvelles techniques de l'information et de la communication par les méthodes les plus économiques, en tirant le parti maximal du réseau analogique existant et, dans bien des cas, en se fondant sur les procédés analogiques et numériques élaborés au niveau national, présente un énorme intérêt pour de nombreux pays, en particulier pour les pays en développement. Cette expérience est particulièrement utile lorsque le niveau des investissements est faible et qu'il existe d'énormes différences dans le niveau de vie des divers groupes de la population.

38. La Fédération de Russie participe activement aux préparatifs du Sommet et se félicite des résultats de la première réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information. À cet égard, elle souligne l'importance des activités préparatoires au niveau régional.

39. Il incombe au Secrétaire général de l'UIT, en qualité de coordonnateur des préparatifs du Sommet, d'obtenir les ressources nécessaires pour financer la

préparation et la tenue du Sommet. À ce sujet, il serait utile de recueillir des fonds dans le secteur privé et auprès de la société civile, ainsi qu'en ayant recours à d'autres mécanismes de financement extrabudgétaires.

40. **M. Shinde** (Inde) associe sa délégation à la déclaration formulée par la représentante du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que son pays accorde la plus haute importance à la science et à la technologie comme facteur déterminant du développement et de la croissance économique, concentrant ses efforts sur l'amélioration de la qualité des institutions scientifiques et techniques et la promotion de l'éducation et de la formation à tous les niveaux. Les investissements consacrés à la recherche et au développement ont sensiblement augmenté au cours des 50 dernières années et l'Inde se propose de les porter à pas moins de 2 % du PIB au cours des cinq prochaines années. Toutefois, les efforts des pays en développement ne représentent qu'une partie infime de leurs besoins. Ce sont les pays développés qui ont à leur disposition les ressources financières nécessaires pour la recherche scientifique. Selon le Rapport mondial sur le développement humain de l'an 2000, les dépenses que les 29 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont consacrées à la recherche et au développement en 1998 ont dépassé l'ensemble de la production économique des 30 pays les plus pauvres dans le monde. L'orateur invite donc les pays développés à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en vue de transférer les techniques aux pays en développement dans des conditions favorables, conformément aux dispositions d'Action 21 et du Plan d'Action de Johannesburg, cela afin que ces pays puissent surmonter les défis auxquels ils se heurtent dans les domaines de l'environnement et du développement.

41. Il est impératif que les initiatives prises par les pays en développement à l'échelon national soient complétées dans un environnement international qui se fasse l'écho de leurs besoins d'accès à un large spectre technologique dans les secteurs sociaux et économiques déterminants. L'évolution constante de la technologie exige de même que le transfert et l'assimilation des connaissances spécialisées se fassent de manière opportune et dans des conditions favorables. Toutefois, le coût du transfert des techniques aux pays en développement a connu une augmentation marquée pour ce qui est des droits de

propriété intellectuelle en vigueur. Il convient de réviser ces droits pour trouver un juste équilibre entre la nécessité de récompenser l'innovation et la nécessité de garantir une diffusion généralisée des connaissances et des techniques. La délégation indienne accueille avec satisfaction la Déclaration ministérielle de Doha pour son interprétation souple des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce dans le domaine de la santé publique, interprétation qui devrait s'étendre à d'autres domaines sociaux dans lesquels les applications scientifiques et techniques jouent un rôle fondamental dans le bien-être de l'humanité.

42. La communauté internationale doit promouvoir progressivement la recherche axée sur des technologies qui, comme la biotechnologie ou les technologies de l'information et des communications, comportent d'énormes possibilités pour l'humanité, sans oublier pour autant les règles à observer en matière de sécurité et de valeurs éthiques. Il y a lieu de regretter que, malgré les nombreux efforts réalisés, un consensus n'ait pas encore été trouvé sur la manière d'utiliser comme il convient les technologies de l'information et des communications pour aider les pays en développement dans leurs efforts pour relever le niveau de vie de leurs citoyens. En attendant, l'écart informatique ne cesse de s'accroître.

43. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle de premier plan dans le projet visant à mettre la science et la technologie au service du développement. À cet égard, le travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications apportera une énorme contribution au Sommet mondial sur la société de l'information. Par ailleurs, la première conférence Sud-Sud de haut niveau sur la science et la technologie, qui aura lieu à Dubaï du 27 au 30 octobre, contribuera sensiblement à ce que les institutions des pays du Sud s'emploient à promouvoir les connaissances et les techniques dans les pays en développement.

44. *M. Benmellouk (Maroc) prend la présidence.*

45. **M. Niculescu** (Roumanie) dit que les progrès sans précédents de la technologie de l'information et de la communication ont produit des changements fondamentaux dans la société et que l'objectif du Sommet mondial sur la société de l'information qui

doit avoir lieu prochainement est de réduire l'écart informatique afin que la grande majorité de la population mondiale puisse avoir accès aux avantages économiques, culturels et sociaux de la société de l'information.

46. Les conférences régionales sont un élément essentiel de la préparation du Sommet et la Roumanie aura l'honneur d'accueillir la conférence ministérielle paneuropéenne, qui s'attachera à maintenir l'équilibre entre la spécificité régionale et la dimension mondiale, à renforcer la coopération entre les États participants afin d'élaborer un plan d'action commun, à offrir l'occasion d'étudier les stratégies, les objectifs et les défis afin que les participants se fassent une idée claire de la manière dont le monde évolue vers la société de l'information et à préparer une plate-forme de dialogue qui fasse appel aux principaux intéressés au niveau européen, y compris les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organismes internationaux. La délégation roumaine espère que la conférence régionale sera utile pour préparer les réunions du Sommet qui auront lieu à Genève et à Tunis et pour mieux comprendre comment relever les défis de la société de l'information.

47. **M. Maquieira** (Chili) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La question de la science et de la technologie au service du développement présente un intérêt particulier pour le Chili où, entre le 9 et le 12 décembre 2003, le Premier Forum mondial sur la biotechnologie aura lieu dans la ville de Concepción.

48. Les progrès spectaculaires qui ont été enregistrés pendant les trente dernières années dans le domaine de la biotechnologie ont contraint de nombreux pays à reconstruire et à moderniser leurs secteurs industriels traditionnels et à en créer de nouveaux, avec autant de difficultés que de résultats positifs de tous genres pour le développement économique et social. Il serait souhaitable que ces progrès puissent être mis au service de toute l'humanité et qu'ils soient conformes à un ensemble de valeurs et de principes éthiques internationalement acceptés.

49. Les diverses applications biotechnologiques ont permis de remettre en état des zones contaminées, de recycler des déchets et de mettre au point des procédés propres de production industrielle. Dans le domaine de la santé humaine, elles ont permis de réduire de plus de

moitié le nombre des maladies incurables et de fabriquer des produits pharmaceutiques de plus en plus efficaces. De même, des résultats importants ont été obtenus dans le traitement des maladies telles que l'hémophilie, l'hépatite, le cancer, le sida, la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson.

50. Les effets des nouvelles applications de la biotechnologie sur l'économie des pays en développement ont fait l'objet d'analyses dans divers organismes multilatéraux. Il en est fait spécifiquement mention dans le programme Action 21 élaboré lors du Sommet de la Terre de 1992, ainsi qu'au paragraphe 42 du Plan d'action du Sommet de Johannesburg. En application des accords conclus lors de ces deux Sommets, le Forum mondial sur la biotechnologie se propose d'ouvrir un débat général sur le transfert des connaissances, la protection de la biodiversité et l'adoption d'une stratégie destinée à réduire l'inégalité croissante entre les pays riches et les pays pauvres.

51. Le Chili souhaite contribuer à créer des centres de dialogue pour la collaboration internationale, et c'est la raison pour laquelle le Président de la République a décidé de créer une Commission nationale pour le développement de la biotechnologie, composée de diverses institutions, qui permettra d'élaborer une stratégie de la politique des pouvoirs publics. Mu par la volonté de collaborer avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour favoriser l'échange de connaissances et de données d'expérience et créer des points de convergence qui aient un effet positif sur le développement économique des nations et le bien-être de leurs peuples, le Chili a été l'un des auteurs du projet de résolution présenté par le Groupe des 77 et la Chine.

52. **Mme Loemban Tobing-Klein** (Suriname), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les États membres de cette communauté appuient pleinement la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

53. La science et la technologie sont le moteur du développement humain et de la croissance économique durables et, sous leurs diverses formes, elles peuvent contribuer à créer de la richesse et des avantages compétitifs et à améliorer la qualité de vie. La technologie de l'information et de la communication peut exercer un effet positif sur tous les secteurs de la

société. Il est nécessaire pour cela de réduire l'écart informatique dans ce domaine et d'aider les pays en développement à acquérir les connaissances et l'infrastructure scientifique et technologique nécessaires pour pouvoir bénéficier de la mondialisation et éviter la marginalisation.

54. Dans la CARICOM, les domaines qui seront à n'en pas douter les plus touchés par les progrès scientifiques et technologiques sont la réduction de la pauvreté, l'éducation pour tous, la croissance économique, l'information du public, la gestion des affaires publiques, le fonctionnement général de l'économie et le marché unique. La création de la société de l'information et la réduction des inégalités dans ce domaine devront être examinés au plus haut niveau politique et la CARICOM doit élaborer une stratégie commune en matière de technologie de l'information et de la communication.

55. La CARICOM peut et doit influencer sur le processus global des technologies de l'information et de la communication par le biais du réseau d'Amérique latine et des Caraïbes du groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, organe des Nations Unies qui devra jouer un rôle fondamental dans l'élaboration de stratégies de développement des technologies de l'information et de la communication, la réduction de l'écart informatique et l'utilisation de ces technologies pour atteindre les objectifs du développement mentionnés dans la Déclaration du Millénaire.

56. La CARICOM accueille favorablement la proposition de la Commission de la science et de la technologie au service du développement visant à créer un mécanisme international pour appuyer et améliorer la recherche et le développement dans les pays en développement et dans les domaines d'une importance critique pour ces pays, et elle estime particulièrement important de renforcer l'infrastructure scientifique et technologique dans le domaine de la santé pour pouvoir lutter efficacement contre la pandémie du VIH/sida dans les Caraïbes.

57. Les innovations récentes en biotechnologie ont créé de nouvelles possibilités dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'aviiculture, de la santé humaine et de la protection de l'environnement. Il convient de renforcer la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, et à cet égard, il y a lieu de signaler la Conférence sur la science et la technique, qui aura lieu à Dubaï

(Émirats arabes unis) ainsi que le Premier Forum mondial sur la biotechnologie, qui aura lieu au Chili. Il serait aussi utile que les organisations du système des Nations Unies collaborent avec les nombreux réseaux scientifiques et technologiques d'Amérique latine et des Caraïbes.

58. Il est indispensable de promouvoir le transfert de technologies au bénéfice des pays en développement, en particulier par le biais des investissements étrangers directs. Par ailleurs, il convient de protéger les droits de propriété intellectuelle, ce qui incite la CARICOM à accueillir favorablement le document final de la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur la propriété intellectuelle dans les pays des Caraïbes, qui a eu lieu au Suriname les 5 et 6 juin 2002. Elle accueille aussi avec satisfaction la décision de la Commission de la science et de la technologie au service du développement visant à créer un fonds fiduciaire spécial pour les activités dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement, ainsi que de la décision du Conseil de l'Union internationale des télécommunications d'organiser un Sommet mondial sur la société de l'information.

59. Il est indispensable d'observer les normes et les accords internationaux ayant trait à la promotion de l'emploi éthique de la science et de la technologie et à la lutte contre la délinquance dans ce domaine. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle important à cet égard en collaborant aux projets réalisés par des universités et d'autres institutions spécialisées dans la technologie de l'information et de la communication dans la région des Caraïbes.

60. **M. Ragab** (Égypte), après avoir exprimé les condoléances de sa délégation aux délégations de l'Indonésie et des autres pays qui ont perdu des citoyens dans les attaques terroristes du week-end, dit que l'Égypte s'associe à la déclaration faite par la délégation du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

61. Les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de science et de technique constituent véritablement un début de réalisation des objectifs formulés dans la Déclaration du Millénaire, qui insiste sur la nécessité de fournir une assistance aux pays en développement pour remédier à la disparité informatique de ces pays par rapport aux pays développés. La révolution de l'information est le

meilleur outil dont disposent les États pour favoriser le progrès dans tous les domaines de la vie et, concrètement, pour surmonter les obstacles sociaux qui freinent le développement, comme les épidémies et le nombre insuffisant d'écoles ou les lacunes des programmes scolaires, grâce à l'échange rapide d'informations et aux enquêtes sociales et scientifiques diffusées par le biais des réseaux d'information et autres banques de données. Tous les documents publiés par l'Assemblée générale et les organes compétents dans ce domaine réaffirment la nécessité de répondre aux besoins technologiques des pays en développement en engageant des négociations avec le secteur privé et les géants de l'informatique afin d'obtenir leurs produits à des prix raisonnables. Même si l'expérience de quelques pays en développement a été très satisfaisante à cet égard, l'infrastructure nécessaire leur fait encore défaut.

62. La délégation égyptienne se déclare satisfaite de l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information de sa préparation et rend hommage à la contribution des Gouvernements suisse et tunisien ainsi qu'à celle d'autres pays qui accueilleront les réunions régionales préparatoires. Il faudra que le Sommet examine les questions fondamentales que soulève la société de l'information, à savoir : création d'infrastructures; ouverture afin que tous bénéficient de manière équitable de la société de l'information; services et applications correspondants; besoins des usagers et aspects sociaux, économiques et environnementaux de l'utilisation; enfin répercussions des technologies de l'information et de la communication sur l'enseignement. Le Sommet devra tenir compte de tous les aspects du développement, de l'économie et des politiques sociales, culturelles et technologiques, qui correspondent à des différences culturelles entre les peuples et les États, mais sans les empêcher d'engager un dialogue axé sur un avenir de paix et de prospérité.

63. **Mme Viotti** (Brésil) s'associe à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et félicite le Chili et l'ONUDI d'avoir pris l'initiative d'organiser le Forum sur la biotechnologie pour l'année suivante. L'Organisation des Nations Unies a suivi le rythme de l'évolution de la science et de la technologie et la décision du Conseil économique et social de conférer une périodicité annuelle aux réunions de la Commission de la science et de la

technique renforcera l'action de l'Organisation dans ce domaine.

64. La tenue d'ici quelques mois du Sommet mondial sur la société de l'information est un événement fondamental pour la communauté mondiale. Le nom même de société de l'information est une large appellation qui englobe toutes les questions soulevées par la révolution numérique et dénote l'énorme influence que les technologies de l'information et de la communication ont eue sur l'économie et la société au cours des dernières années. Le Brésil n'a épargné aucun effort pour mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement et de la démocratie. Dans le cadre du programme « Société de l'information », qui se fonde sur une approche multisectorielle, le gouvernement encourage l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'administration publique en s'efforçant de mettre ces technologies à la portée de tous les secteurs de la population en développant des thèmes locaux, en créant des liens entre les bibliothèques et les universités et en encourageant l'enseignement à distance. Ces technologies ont également permis d'améliorer les services publics et de renforcer la démocratie. De fait, leur utilisation dans le processus électoral en est un exemple important. A côté de ces initiatives régionales, le Brésil a participé activement aux réunions internationales et a encouragé la coopération régionale.

65. Le Sommet mondial sur la société de l'information devra être axé sur le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire. Il devra s'attaquer à la disparité informatique, en appuyant les efforts de tous les pays en développement pour mettre à profit les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication. La coopération internationale est indispensable pour remédier à cette disparité. Les énormes possibilités de coopération Nord-Sud et Sud-Sud sont encore à explorer. Les pays développés et en développement, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé doivent unir leurs efforts pour promouvoir le transfert de technologies, l'investissement dans les infrastructures et le développement des capacités. En encourageant les associations, il convient toutefois d'éviter l'approche

commerciale et ne pas perdre de vue les priorités du développement.

66. L'importance des technologies de l'information et de la communication a conduit à inclure ce thème dans le programme de différentes rencontres. Malgré les aspects positifs que cela comporte, on peut aussi s'inquiéter que certaines décisions importantes soient adoptées sans une représentation suffisante des pays en développement. Le Sommet mondial offre une occasion unique en son genre de répondre à cette préoccupation. En tant que rencontre intergouvernementale à composition universelle, ce Sommet permettra d'aborder la question sous de nombreux angles et d'adopter des décisions justifiées. La gestion de l'Internet est une question dans laquelle le Sommet pourra jouer un rôle décisif, car il est indispensable d'améliorer la participation des pays en développement aux délibérations sur la structure et le fonctionnement du cyberspace. Le Sommet et sa préparation doivent se dérouler d'une manière transparente, ouverte et démocratique. Son succès se mesurera à la manière dont il contribuera à transformer la disparité informatique en possibilités de promotion du développement.

67. **M. Ayari** (Tunisie) associe sa délégation à la déclaration formulée par la représentante du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et signale que la recherche scientifique et technologique, et plus particulièrement les technologies de l'information et de la communication, jouent un rôle fondamental dans la promotion du développement. De même, l'intégration des pays en développement dans une économie fondée sur la connaissance offrira de nouvelles possibilités de croissance économique et de développement social. Conformément à la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de mettre les avantages de ces technologies à la disposition de tous, il est impératif de faciliter l'accès aux connaissances et aux technologies et leur transfert aux pays en développement dans des conditions favorables afin de renforcer leurs capacités techniques, leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial. Il est également important de déterminer quels sont les obstacles et les restrictions injustifiés qui s'opposent à ce transfert.

68. L'Organisation des Nations Unies, par l'importance qu'elle accorde dans ses travaux à l'économie, à la science et la technologie, est l'enceinte appropriée pour trouver des solutions au

fossé qui sépare les peuples dans tous les domaines. À cet égard, la Commission de la science et de la technique au service du développement devrait jouer un rôle phare, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Il importe que cette commission et son secrétariat disposent des ressources nécessaires pour s'acquitter de leur mandat et contribuer à l'application des décisions et recommandations des grandes conférences internationales et des principaux sommets mondiaux, en particulier le Sommet de Johannesburg. Par ailleurs, le groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications devrait être l'organisme chargé de diriger les activités entreprises par l'Organisation pour formuler des stratégies de développement à cet égard.

69. La Tunisie a offert d'organiser la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information en 2005, car elle a la certitude que ce sommet permettra d'élaborer des plans de coopération destinés à réduire la disparité informatique. L'accès insuffisant des pays en développement aux technologies de l'information et de la communication peut aggraver leur marginalisation et retarder leur incorporation à l'économie mondiale, ainsi qu'il a été souligné pendant la session que l'Assemblée générale a consacrée en juin 2002 aux technologies de l'information et de la communication. À cet égard, la Tunisie a adopté une stratégie fondée sur la modernisation de l'infrastructure de l'information et de la communication, l'aménagement du cadre normatif dans ce secteur et le développement des ressources humaines, aussi bien par le biais de la formation que par celui de la création de 10 parcs technologiques spécialisés d'ici l'année 2010. Grâce à cette approche, une réponse nationale a pu être apportée aux nécessités du monde de l'information, comme par exemple le paiement électronique, la sécurité des transactions ou les instruments d'accès aux nouvelles applications. La Tunisie a également offert une nouvelle approche de la coopération régionale et internationale et son expérience peut servir d'exemple pour les pays en développement qui souhaitent se doter de stratégies nationales pour mettre en marche la société de l'information.

70. L'orateur souligne la nécessité pour les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, de participer activement aux préparatifs du Sommet, aux prochaines conférences régionales et au Sommet proprement dit. Il

appelle également l'attention des autres délégations sur le projet de résolution que son pays soumettra, conjointement avec la Suisse, à l'approbation de la Deuxième Commission au sujet du Sommet mondial sur la société de l'information. L'appui de tous les États Membres à ce projet confirmerait la détermination générale d'unir leurs efforts pour remédier à la disparité informatique, condition indispensable pour créer une société mondiale de l'information.

71. **Mme Gustafson** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays propose que le Sommet mondial sur la société de l'information se concentre sur trois aspects fondamentaux : la sécurité des réseaux, le développement de l'infrastructure et la promotion de la capacité humaine. Elle fait observer que les États Membres doivent se méfier de toute tentative visant à utiliser la préparation du Sommet pour imposer une censure sur l'Internet ou tout autre moyen de communication. Il importe de reconnaître qu'une grande partie de l'information est protégée par les systèmes existants de protection de la propriété intellectuelle ou appartient au domaine privé des gouvernements ou des entreprises.

72. La société de l'information ne pourra prospérer que si son infrastructure fondamentale bénéficie de la protection voulue. La clef de cette protection n'est ni la loi ni le contrôle, mais plutôt la culture et les coutumes des personnes qui utilisent l'infrastructure. À cet égard, les États-Unis d'Amérique élaborent un projet de résolution qui énoncera les principes fondamentaux d'une culture mondiale de la sécurité cybernétique et accueilleront, le 19 octobre 2002, une réunion officieuse au cours de laquelle ce projet de résolution sera examiné.

73. **Mme Lewis** (Organisation internationale du travail) dit que l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication est en train d'accroître les disparités économiques et sociales entre les pays et à l'intérieur des pays. Alors que les pays qui disposent de réseaux de télécommunications efficaces, d'une main-d'œuvre qualifiée, d'une infrastructure adéquate et de politiques favorables ont enregistré un accroissement rapide de leur productivité aussi bien dans le secteur de base des technologies de l'information et de la communication que dans d'autres secteurs, les pays qui ne disposent pas de ces avantages rencontrent de plus en plus de difficultés à accéder aux marchés mondiaux.

74. L'Organisation internationale du travail voit avec optimisme, jusqu'à un certain point, les possibilités d'emploi que créeront les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui sont une source à la fois de nouveaux emplois et de nouvelles méthodes de travail. C'est ainsi que ces nouvelles technologies ont entraîné une croissance rapide dans le secteur des services. Avec l'introduction de l'Internet et du courrier électronique, les emplois indépendants ont également augmenté, ce qui a favorisé les femmes étant donné que le travail à domicile leur permet de mieux organiser la vie familiale. En outre, la séparation du travail et l'implantation matérielle permettent de transférer les emplois des pays industrialisés vers les pays en développement sous forme de personnel auxiliaire des centres d'appel et des services de collecte et de traitement des données et de mise au point de programmes informatiques. On estime que pas moins de 5 % de tous les emplois dans le secteur des services dans les pays industrialisés, soit quelque 12 millions d'emplois, pourraient être transférés de cette manière vers les pays en développement.

75. En revanche, les nouvelles techniques de l'information et de la communication sont aussi associées à la perte d'emplois, en particulier comme conséquence de la délocalisation, de l'automatisation et de l'élimination des intermédiaires financiers, ainsi que de la réduction des unités de production, de l'augmentation de la sous-traitance extérieure et de la diminution de postes permanents. Dans ce contexte, la protection des travailleurs reste nécessaire.

76. Les technologies de l'information et de la communication peuvent être un outil de développement en offrant aux petites entreprises, dans les pays qui ne disposent pas de l'infrastructure matérielle nécessaire pour réaliser des transactions, la possibilité d'accéder aux marchés mondiaux par l'Internet. Grâce aux applications sans fil, les pays en développement peuvent économiser les frais de coûteuses infrastructures de communication fixes. En associant de manière appropriée les connaissances et les politiques en matière de technologies de l'information et de la communication, les pays peuvent devenir des acteurs importants sur les marchés mondiaux de produits intangibles ou de produits de la technologie de l'information.

77. Il est indéniable que les nouvelles technologies offrent des possibilités pour promouvoir l'emploi, améliorer la qualité de vie et renforcer le programme

de développement. Le défi qui se pose au Sommet mondial sera de faire en sorte que ces possibilités deviennent une réalité pour la majorité de la population mondiale. L'Organisation internationale du travail appuie pleinement la tenue du Sommet mondial et espère qu'il donnera à la communauté mondiale l'occasion de concevoir des stratégies pour remédier à la disparité informatique.

78. **M. Fasehun** (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) dit que la science et la technique progressent sous l'effet de l'innovation et de la créativité, qui constituent un élément vital de la propriété intellectuelle. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a entrepris de nouveaux programmes destinés à obtenir que tous les pays tirent profit de la propriété intellectuelle, y compris des programmes sur l'utilisation des découvertes et de la créativité pour la création de richesse, la promotion du capital intellectuel dans toutes les nations et l'utilisation pratique de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises pour accroître leur participation aux marchés.

79. Sachant que l'utilisation fructueuse de la propriété intellectuelle dépend de la mise en place d'institutions solides dans ce domaine, l'OMPI a fourni une assistance à de nombreux États Membres pour les aider à moderniser leurs bureaux de la propriété intellectuelle et a pris diverses initiatives, notamment l'exécution de projets d'automatisation, l'évaluation de propositions et la prestation de conseils techniques. L'OMPI a entrepris des projets d'automatisation dans divers pays et continue à élaborer et à appliquer le projet de développement du système régional d'information pour les pays des Caraïbes. Elle a également fourni des conseils aux pays en transition pour les aider à informatiser leurs bureaux de la propriété intellectuelle. Le projet WIPONET, réseau d'information mondiale de l'OMPI, a jusqu'ici connecté plus de 40 des 300 bureaux de la propriété intellectuelle qu'elle envisage de raccorder dans tous les pays membres de l'OMPI. Ce projet comporte de nombreux autres services et avantages, y compris la mise en place de l'infrastructure de base pour l'informatisation et le raccordement à l'Internet, des communications rapides et sûres, l'échange de données avec d'autres bureaux de la propriété intellectuelle et avec l'OMPI, la participation aux réunions de l'OMPI par le biais de téléconférences, enfin la formation et le

recyclage du personnel au moyen de programmes d'éducation à distance.

80. **M. Blanco Domínguez** (République dominicaine) associe sa délégation à la déclaration formulée par la représentante du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que son pays, qui a l'honneur d'occuper l'une des vice-présidences de la Commission préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information et qui accueillera la réunion préparatoire régionale en mars 2003, travaille avec enthousiasme sur le plan national et régional pour recueillir les fruits du Sommet, qui sans aucun doute aura un effet catalyseur sur le rassemblement des ressources financières et humaines nécessaires pour traduire dans la réalité les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

81. L'appauvrissement des peuples ne pourra être combattu à moyen terme que par le biais de l'éducation pour le bien-être et l'universalisation des connaissances technologiques. Le Gouvernement de la République dominicaine fait de grands efforts pour garantir une utilisation efficace des progrès technologiques dans l'intérêt de la majorité de la population par le biais du programme permanent de télémédecine, du programme de classes virtuelles et du programme de communication rurale. Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire dans les pays en développement dans le domaine des technologies de l'information. Sa délégation lance donc un appel aux grands pays producteurs de technologie pour les inviter à mettre à la disposition des pays en développement, à des conditions favorables, les facteurs technologiques qui permettent aux secteurs les plus défavorisés de la population d'avoir accès aux connaissances.

82. L'orateur salue avec plaisir l'initiative du Gouvernement chilien d'organiser le premier Forum mondial sur la biotechnologie en décembre 2003 et signale que, sur le plan national, la création du Conseil national de la compétitivité a permis d'intégrer les secteurs productifs pour élaborer, conjointement avec les autorités gouvernementales compétentes, des politiques cohérentes de développement des capacités grâce à l'utilisation rationnelle des programmes internationaux de transfert de technologies.

83. **M. Tzotzos** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) informe la Deuxième Commission que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

(ONUDI) a accepté avec plaisir l'offre du Gouvernement chilien d'organiser, sous ses auspices et en qualité d'organisme chargé de coordonner les activités du chapitre 16 du programme Action 21, le Forum mondial sur la biotechnologie qui aura lieu à Concepción (Chili) du 9 au 12 décembre 2003.

84. L'ONUDI a une longue tradition de collaboration pour la promotion des technologies nouvelles, ainsi que pour l'interaction avec ce secteur industriel et le secteur public en ce qui concerne l'achat et le transfert de technologies. Dans le cadre du Forum mondial, l'organisation sert de centre d'échange d'informations, d'idées et d'expériences entre les pays développés et les pays en développement au sujet de questions intersectorielles qui retiennent actuellement l'attention internationale et offrent de grandes possibilités de développement économique et social, au nombre desquels figure la biotechnologie. Au fil des ans, l'ONUDI a lancé plusieurs initiatives dans ce domaine, comme la création du Centre international d'ingénierie génétique et la biotechnologie (CIIGB). Elle participe actuellement à divers programmes qui ont trait à la biotechnologie et, en particulier, elle apporte son appui au Centre d'échange d'information sur la sécurité de la biotechnologie, créé dans le cadre du Protocole de Carthagène, et au Groupe régional consultatif sur la biotechnologie de l'Amérique latine, créé en 2001. Au cours de la dernière décennie, l'ONUDI a administré le réseau d'information et de services consultatifs sur la sécurité biologique, qui se charge de surveiller l'évolution des aspects normatifs de la biotechnologie sur le plan mondial.

85. Le programme Action 21 a reconnu dès l'année 1992 les possibilités qu'offrait la biotechnologie pour la promotion du développement durable. Le Rapport mondial sur le développement humain de 2001 reconnaît que la biotechnologie peut permettre de faire face à des problèmes majeurs des pays pauvres dans le domaine de la santé, comme le VIH/sida ou le paludisme. Ce programme souligne également l'importance des nouvelles variétés de cultures pour la production d'aliments dans les zones écologiques marginales et la naissance d'une nouvelle ère de l'information, à côté de la révolution technologique et de la globalisation, en remplacement de l'ère industrielle. Tous les pays, même les plus pauvres, devraient mettre en pratique des politiques qui encouragent la recherche et se doter de la capacité

nécessaire pour comprendre les nouvelles technologies mondiales et les adapter à leurs besoins particuliers.

86. L'une des tâches principales du Forum sur la biotechnologie consistera à examiner diverses possibilités d'applications biotechnologiques dans la production alimentaire et à en débattre dans le dessein d'aider les pays en développement à choisir celles qui comportent les plus gros avantages. Le Forum devra également répondre à d'autres questions, en particulier la manière d'obtenir que les pays en développement tirent un meilleur parti des progrès biotechnologiques. L'intention des organisateurs du Forum est d'élaborer une série de propositions d'actions visant à faciliter le transfert des biotechnologies aux pays en développement. L'ONUDI a programmé diverses manifestations pour préparer le forum, parmi lesquelles il convient de signaler les réunions régionales en Amérique latine, en Europe, en Asie et en Afrique, qui auront lieu pendant le premier semestre de 2003. Un comité des programmes internationaux, qui se composera de scientifiques renommés, de représentants d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de ce domaine et des secteurs public et privé, a également été créé.

La séance est levée à 18 h 05.